



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 5 octobre 2015 n°128 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » REPONSE 2016-2017

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : tous les 6 ans

Demandeur : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES)

Au cours de sa réunion du 15 septembre 2015, la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail a examiné le projet d'enquête européenne sur l'enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » - REPONSE 2016-2017.

Les enquêtes REPONSE sont au centre du dispositif statistique public sur les relations professionnelles. REPONSE 2017 constituera le cinquième point d'une série d'enquêtes reconduites tous les six ans.

L'enquête comprend trois volets correspondant aux trois populations interrogées : les représentants des directions d'entreprise, les représentants du personnel et les salariés. L'opportunité est demandée pour l'ensemble de ce dispositif. Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont :

- l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés, les réponses aux chocs d'activité, son insertion dans des rapports de sous-traitance ;
- les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ;
- l'adhésion de l'entreprise à une ou plusieurs organisations patronales ;
- l'information, la consultation et la participation des salariés à la vie de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les innovations techniques et organisationnelles et l'implication des salariés ;
- les politiques de rémunération et de formation professionnelle dans les entreprises ;
- la négociation collective (thèmes, acteurs, niveaux) ;
- le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

Des données issues des bases de sondage (SIRENE pour les établissements, DADS pour les salariés) viendront enrichir les données issues des réponses des personnes interrogées. Comme pour les éditions précédentes, des post-enquêtes seront effectuées en 2018, auprès de représentants de direction et des représentants du personnel qui auront donné leur accord. Ces post-enquêtes seront organisées dans le cadre d'un appel à projet de recherche lancé par la Dares.

Les tirages d'échantillons sont réalisés par la Division Sondages de l'Insee. La méthodologie du tirage est établie conjointement par l'Insee et la Dares. La taille prévue de l'échantillon de répondants est de 4 000 établissements (taux de sondage 2%), 2 500 représentants du personnel (0,4%) et 20 000 salariés (0,2%).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Le champ de l'enquête couvre les établissements de 11 salariés ou plus, dans les secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture). Il recouvre les sections B à S (hors O) de la NAF rév 2. Le champ des salariés enquêtés comprend les salariés des établissements du champ ayant une ancienneté d'au moins 15 mois.

La collecte de l'enquête sera réalisée par un prestataire, choisi par appel d'offre, disposant en particulier d'un réseau d'enquêteurs en face-à-face. Les représentants de la direction et les représentants du personnel seront interrogés en face à face, à l'aide de questionnaires CAPI. Les salariés seront interrogés par voie postale, à leur domicile. Ils auront toutefois la possibilité de répondre au questionnaire *via* internet (sous réserve de résultats positifs du test préalable de ce procédé). Le temps de réponse est estimé à 1h15 pour le volet « représentant de la direction », 1h pour le volet « représentant du personnel », 15 minutes pour le questionnaire « salarié ». Les questionnaires ne comportent pas de questions relevant de la sphère privée ou jugées « sensibles ».

L'enquête REPONSE est complétée par l'enquête annuelle ACEMO – Dialogue Social en Entreprise afin de quantifier l'activité de négociation formelle et les journées de grève. Du côté des sources administratives, la base statistique des accords d'entreprise apporte des informations sur les accords signés entre la direction et les représentants du personnel. Enfin, la base de données sur les résultats des élections professionnelles (base MARS) vient compléter le dispositif d'information statistique.

Les résultats de l'enquête 2011 ont donné lieu à plusieurs séries de publications (6 *Dares Analyses*, dossier dans la collection *Insee-Références « Emploi et Salaires »*, articles de recherche, etc.). Les travaux d'étude et de recherche ont été présentés lors d'un colloque organisé par la Dares. L'enquête 2011 a par ailleurs alimenté régulièrement les travaux de l'administration du ministère, en particulier l'évaluation de la loi de 2008 relative à la représentativité syndicale, mais aussi l'étude d'impact du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi, adopté en 2015.

Pour l'enquête 2017, il est prévu le même éventail de publications. Cette nouvelle édition permettra également d'établir un premier bilan de l'effectivité de certaines dispositions issues de la loi de 2015.

La DARES réunit trois comités pour la consultation sur le dispositif d'enquête :

- un comité de pilotage réunissant la Dares, la Direction Générale du Travail (DGT) et l'Insee.
- un comité scientifique chargé de la révision des questionnaires, réunissant la Dares, la DGT, France Stratégie, et dix universitaires spécialistes du domaine.
- un comité de concertation réunissant la Dares et les partenaires sociaux.

Les moyens consacrés à la préparation de l'enquête, le traitement et la publication des données seront les suivants :

- 1/2 ETP d'un agent de catégorie A pendant 4 ans pour la conception de l'enquête ;
- l'ensemble des agents du département Relations Professionnelles et Temps de travail (8 cadres A, 1 C) seront mobilisés pendant les phases de tests (environ 2 mois), de l'enquête pilote (2 mois) et de la collecte (5 mois) ;
- budget estimé de la collecte sous-traitée : entre 1 900 000 € et 2 100 000 € TTC.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée à compter de l'année 2016, pour l'ensemble de la durée de l'enquête.